

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq mars à quatorze heures trente,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 10
Procuration 1
Votants 11

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
SANCH Chantal, Mrs RAGUES Christian, THION Jean-Claude, BALSAN
Laurent, SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, PONCELET Jean-Marie

Absents excusés : ESCANDE Renaud

Procurations : ESCANDE Renaud à ALBE Jean-Luc

Vote :

Pour : 8

Abstention : 1

Contre : 2

**RENOUVELLEMENT CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE
DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES**

Mme le Maire expose :

La convention d'application signée en 2018 entre la commune et le PNC dans le cadre de l'approbation de la charte arrive à expiration.

La convention d'application est l'outil qui recense les actions faisant l'objet de partenariat pour décliner territorialement et de manière opérationnelle la charte.

La présente convention d'application de la charte du Parc national des Cévennes a pour objet :

- d'identifier et de réaliser un suivi des actions présentes ou à venir menées par la collectivité sur son territoire qui contribuent à la mise en œuvre de la charte du Parc national des Cévennes,
- de définir l'accompagnement de l'établissement public auprès de la collectivité pour mener à bien ces actions.

Le programme d'actions annexé pourra évoluer à tout moment de la vie de la convention.

Les deux parties s'engagent à contribuer à ce programme d'actions dans la limite de leurs moyens techniques, humains et financiers.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide le programme d'action présenté et autorise Mme le maire à signer la convention d'application de la charte qui prend effet à la date de sa signature et prendra fin au plus tard le 8 novembre 2028.

Fait et délibéré en Mairie, le 25 mars 2023

Mme le Maire
Irène LEBEAU

